

« ACCORD » SALARIAL DANS LA PUBLICITÉ : L'INDÉCENCE

+1,49 % POUR 2013 ET 2014

Année après année, les employeurs du secteur ne cessent de se lamenter sur une situation économique du secteur de la Publicité prétendument critique pour justifier leur politique de baisse des salaires, reprenant à l'unisson avec le gouvernement, la ritournelle du « coût insupportable » du travail.

Ainsi selon ces « chers » et riches patrons, notre salaire et notre protection sociale seraient l'origine et la cause essentielle, voire unique, de cette crise. Les spéculations boursières des « Lehman Brothers » et autres officines bancaires, ni le dumping social mondialisé n'y seraient pour quelque chose, seulement notre salaire !

Faisons taire, dans les entreprises, ces insupportables bobards !

TÉLÉCHARGER
L'ACCORD
DE BRANCHE



<http://lc.cx/pfj>

VOIR
L'ÉVOLUTION DES
SALAIRES ENTRE
2004 ET 2014



<http://lc.cx/pfo>

- **1. Les entreprises de Publicité continuent d'amasser de colossales masses de capitaux** qui servent au rachat d'entités naissantes sur tous les continents. La récente fusion Publicis-Omnicom, les acquisitions russes et sud-américaines du groupe Decaux, celles du groupe Solocal, du groupe Bolloré mobilisent des milliards d'euros ponctionnés en grande partie sur le travail des salarié(e)s.

Les dirigeants de ces groupes de Com' et leurs « associés » des conseils d'administration, s'octroient des rémunérations qui dépassent l'entendement, à l'instar des fortunes planétaires qui ont vu leurs revenus s'accroître de 530 milliards de dollars rien que sur l'année 2013 !

- **2. Précarité, rythmes et conditions de travail difficiles, pressions incessantes sur les performances individuelles et collectives,** report de la charge de travail des collègues éjectés par les ruptures conventionnelles, humiliations régulières, auto-formation en dehors du temps de travail... sont autant de maux subis par les salariés de notre secteur et le reflet d'une pressurisation débouchant sur une productivité par individu en constante augmentation pour le plus grand bonheur des actionnaires !

Le strass et les paillettes de la profession servent de paravent au stress et au mépris subis par les salarié(e)s.

- **3. Le salaire baisse parce que les patrons lui font supporter leurs cotisations !**

Entre le salaire brut, celui du haut de la feuille de paie, et le salaire net, celui tout en bas (le seul que beaucoup regardent), la baisse vient de l'offensive en cours : les patrons ont obtenu des exonérations (près de 230 milliards d'euros cumulés), et gagnent un transfert de leurs cotisations vers celle des salariés ! Les patrons paient moins d'impôts, les salariés s'y substituent. Plus les patrons se débarrassent de leurs cotisations, plus nous payons à leur place : c'est le cas des allocations familiales, 5,25 % à la seule charge des employeurs, que nous devrions payer à leur place.

Pour renforcer notre capacité à défendre vos intérêts et à obtenir de nouveaux droits, organisez-vous en rejoignant la CGT : <http://lc.cx/ipv>

Négociations salariales de branche...

LA CGT NE SIGNE PAS L'AUMÔNE

C'est le cas de la fiscalité à la charge des salariés sur la part patronale : pour les complémentaires prévoyance et santé, cette part est considérée depuis le 1^{er} janvier 2013 comme une part de NOTRE salaire.

- **4. Le salaire baisse par la manipulation de l'indice INSEE au cœur des NAO.** Négocier sur cette base est une supercherie. L'indice n'a jamais été conçu par l'INSEE comme un indice du coût de la vie (<http://www.cgt.fr/L-indice-des-prix-ne-reflete-pas.html>).

L'indice INSEE détermine la part des dépenses une fois pour toutes : il fixe par exemple à 14,3% la part des dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles. Délire...

L'indice INSEE décrète à 10,1% les dépenses de santé, ou encore à 0,2% celles de scolarité... Délire !

Une fois fixées ces dépenses, l'indice INSEE ne mesure pas leurs poids sur les salaires ! Ce serait le travail d'un indice à part entière. L'indice INSEE se contente de mesurer, à l'intérieur des parts de dépenses déterminées, la variation mensuelle et annuelle des prix. Voilà pourquoi le patron prend en compte l'indice INSEE pour ne pas en... tenir compte de toute façon.

Mais, même en prenant en compte cet indice si imparfait, l'augmentation des salaires minimaux mensuels de la Publicité entre 2004 et la nouvelle grille 2014* est inférieure de 5 % en moyenne à l'inflation officielle et de plus de 9 % concernant les minimaux annuels !

Et enfin, si nous comparons l'évolution moyenne des salaires mensuels de base en France, tous secteurs confondus, le décrochage de la grille de la Publicité sur la même période de référence (2004 étant l'année de la rénovation de la grille de salaires), le différentiel est de l'ordre de 10% pour les mensuels et 14% pour les annuels !

* la revalorisation 2013/2014 ne tient même pas compte de l'inflation à venir pour l'année 2014 !

C'est une véritable dévalorisation de notre travail et de nos qualifications.

Notre organisation syndicale a, une nouvelle fois, refusé de cautionner cette mascarade de négociation de branche en ne signant pas cette indécente « proposition » patronale. Nous ne faisons pas l'aumône, ni demandons la charité mais nous exigeons de véritables augmentations de salaire à la hauteur des attentes exprimées par les salarié(e)s pour faire face à des situations de vie de plus en plus insupportables et aux difficultés quotidiennes !

Nous aurions, et de loin, préféré un front syndical uni tant dans le refus de l'indécent que dans la revendication de revalorisation des salaires minimaux de la Publicité.

** 15 euros net correspond à environ 22 euros bruts d'augmentations soit celle octroyée jusqu'au niveau 2-2 !

Avec 1,49% brut d'augmentation pour les années 2013 et 2014, soit un peu moins de 15 euros** net par mois, nous sommes dans l'irrespect total pour celles et ceux qui au quotidien contribuent par leur travail et leur qualification à la création de la valeur ajoutée (des richesses) des entreprises du secteur !

C'est maintenant dans les entreprises que l'augmentation des salaires doit se régler. Appuyez-vous sur votre syndicat CGT, et si vous n'en avez pas encore un, prenez contact avec nous pour le créer et trouver ainsi le soutien indispensable à vos revendications.

**Faites vous entendre et respecter.
Rassemblez-vous, organisez-vous en vous syndiquant à la CGT.**

Mobilisons-nous pour augmenter tous les salaires